

Commission Recherche Plénière **18 novembre 2025**

Présents :

D. Alquier, Vice-Président Recherche et membre élu
E. Allard-Vannier, M. Amalric, S. Barrat, P. Besson, E. Biquand, P. Boissé, C. Bonnetier,
B. Bouazzaoui, B. Brizard, V. Fagot-Desperies, S. Ferré, J.P. Fouquet, C. Giraudeau, A. Hulin,
G. Le Quilliec, A. Nué, A. Remot, S. Roland, S. Servais, C. Suppo

Invités : I. Guillouet, C. Grosbois

Excusés :

S. Aubert, P. Belleville, H. Blasco, L. Boudesocque, M. Demathieu, C. De Runz, B. Giraudeau,
A. Krykun, F. Laumonier, N. Levy, E. Morille, M. Ovide, C. Richard, T. Ruspil, F. Spinhirny,
C. Van Heijenoort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation des Ecoles Doctorales :
ED SSTED – D. Martouzet – Annexe 1
ED HL – F. Toupin – Annexe 2
ED SSBCV – C. Suppo – Annexe 3
2. Création d'une UAR METIS – annexe 4 et 5 - pour avis
3. Point sur la situation de CITERES
4. Informations générales
5. Validation du compte-rendu de la CR du 14/10/2025
6. Proposition Budget Recherche 2026 et répartition du budget récurrent aux UR –
Annexes 6 et 7 - pour avis
7. Aide aux doctorants internationaux – constitution de la commission ad hoc

1. Présentation des Ecoles Doctorales – pour information

Pour les 3 écoles doctorales, un bilan est présenté par la directrice ou le directeur tourangeau de cette école. Ce bilan fait état :

- Des bourses doctorales obtenues sur financement établissement ou région ainsi que sur les autres types de financement,
- Des difficultés rencontrées pour obtenir des financements doctoraux.
- Du fonctionnement général de l'ED,
- Des actions portées,
- Des dispositifs réglementaires liés aux études doctorales, comme le CSI,
- De la durée des thèses,
- De l'attractivité du doctorat et de la baisse du nombre de doctorants

1.1 – Ecole Doctorale SSTED – Denis Martouzet – Annexe 1

L'école doctorale SSTED pour « Sciences de la Société : Territoires, Economie, Droit » est co-accréditée Université de Tours et Université d'Orléans.

Elle regroupe sur ce périmètre 7 unités de recherche. Pour l'université de Tours, cela concerne essentiellement les unités CITERES, VALLOREM, PRIM, LEO, et IRJI.

Pour 2024/2025, cette école doctorale a inscrit sur Tours 137 doctorants soit 23% des doctorants de l'UT.

1.2 – Ecole Doctorale H&L – Fabienne Toupin – Annexe 2

L'école doctorale H&L pour « Humanités et Langues » est co-accréditée Université de Tours et Université d'Orléans.

Elle regroupe sur ce périmètre 14 unités de recherche. Pour l'université de Tours, cela concerne essentiellement les unités CESR, CITERES-LAT, LLL, CETHIS, DYNADIV, EES, ICD, INTRU, PAVéA, Qualipsy.

Pour 2024/2025, cette école doctorale a inscrit sur Tours 200 doctorants soit 33% des doctorants de l'UT.

1.3 - ED SSBCV – Christelle Suppo – Annexe 3

L'école doctorale SSBCV pour « Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant » est co-accréditée Université de Tours et Université d'Orléans.

Elle regroupe sur ce périmètre 23 unités de recherche. Pour l'université de Tours, cela concerne essentiellement les unités BBV, MAVIVHe, ISCHEMIA, N2COx, CEPR, ISP, Ibrain, CBM éq NMNS, SIMBA, SPHERE, CERCA, PRC, BOA et IRBI.

Pour 2024/2025, cette école doctorale a inscrit sur Tours 170 doctorants soit 28% des doctorants de l'UT.

Ces présentations conduisent à des échanges nombreux entre les directions des ED et les membres de la CR autour de :

- La baisse en France de l'attractivité du doctorat notamment en SHS depuis quelques années. Pour l'UT, cette baisse est supérieure à la moyenne nationale.
- La nouvelle politique régionale qui met en place depuis 2 ans des ½ bourses doctorales, charge aux universités de trouver des co-financements pour produire un effet levier sur le territoire. Le constat sur cette politique est assez négatif toutes ED confondues.
- La difficulté face au nombre de financements possibles et la fragilité renforcée pour les doctorants non financés.
- La politique du collège doctoral Centre Val de Loire qui intègre les 5 ED UO/UT/INSA
- Des process de recrutement des doctorants
- Des formations doctorales, notamment vis-à-vis des VSS, particulièrement important pour les doctorants

2. Création de l'UAR METIS – Eric Bricout, responsable du Service Partenariats, Innovations et Valorisation, Ingrid Arnault, responsable du CETU Innophyt, Philippe Jugé, responsable du CETU Elmis et Barthélémy Serre, responsable du CETU Iliad3 - annexes 4 et 5 - pour avis

A ce jour, quatre Centres d'Expertises et de Transferts Universitaires (CETU) sont en activité au sein de l'UT. Il s'agit de **Elmis Ingénierie**, **ETIcS**, **ILIAD3** et **INNOPHYT**.

Ces structures, qui pour certaines existent depuis 2007, impliquent neuf personnels

permanents (CDI).

Elles jouent un rôle essentiel dans le transfert de connaissances et la recherche partenariale, explorant des modalités de coopération externe souples tout en s'intégrant aux activités d'unités de recherche auxquelles elles peuvent apporter un support. Les CETU se positionnent sur une offre de compétences spécifiques complémentaires de celles disponibles au sein des unités de recherche.

La création de l'Unité d'Appui à la Recherche METIS, regroupant les 4 CETU existants, est une évolution nécessaire faisant suite à un travail conséquent des équipes des CETU, de la Direction de la Recherche et de la Valorisation et de la Gouvernance. Engagé en mars dernier, ce travail collégial a permis de définir une feuille de route.

Ainsi, l'UAR METIS sera une nouvelle entité à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle sera dotée d'une gouvernance claire, d'un modèle économique consolidé et d'une identité affirmée autour des transitions.

La création de l'UAR METIS représente une opportunité majeure pour l'Université de Tours d'accompagner aux changements les structures CETU.

Elle permettra de constituer un guichet bien identifié d'innovation au service des transitions, permettant ainsi de renforcer la cohérence et la visibilité de la nouvelle entité, en offrant un cadre institutionnel et économique clair. Elle offrira à la fois une expertise de R&D à l'extérieur et un support de recherche appliquée en interne. Les collaborations entre Unités de Recherche et l'UAR permettront de relever de nouveaux défis scientifiques et techniques, et d'intégrer des consortiums nationaux et internationaux ambitieux.

Après cette présentation, les membres de la CR s'interroge sur la manière de valoriser les compétences des CETU regroupés bientôt en UAR. Les ateliers et GT qui se sont tenus tout au long de l'année 2025 ont permis de remettre à plat les forces et les faiblesses pour construire la nouvelle structure. Elle permettra de disposer d'un modèle plus représentatif et mieux connu en interne comme à l'externe grâce entre autres à une communication adéquate pour une plus grande visibilité. A cela s'ajoute, un personnel du SPIV dédié dans l'accompagnement au dépôt de projets, un budget mutualisé et des projets gérés au sein d'une seule antenne financière ou l'attribution d'un numéro RNSR.

La CR souhaite avoir des précisions sur l'articulation avec les SAPS et notamment la Passerelle des Savoirs (Boutique des Sciences). Les objectifs et les enjeux ne sont pas les mêmes. L'UAR est plus proche de la CSTI que des SAPS. Il s'agit d'amplifier les collaborations avec les laboratoires.

👉 **Après ces échanges, la commission recherche émet un avis favorable sur la création de l'UAR METIS**

Vote : 30 Pour - 0 voix Contre – 3 Abstentions

3. Point sur la situation de CITERES – Samuel Leturcq, Directeur de l'UMR CITERES

Avant de laisser la parole au directeur de l'UMR CITERES, le VP recherche rappelle quelques actions récentes ou à venir de l'UT face à la décision du CNRS de devenir tutelle secondaire de cette UMR au 01/01/2026 et de conserver à terme la labellisation par l'ONR uniquement pour l'équipe du LAT qui deviendrait EMR (Equipe Mixte de Recherche) au prochain contrat soit au 01/01/2029.

- 22 octobre 2025 : Rendez-vous avec l'INSHS

- 24 octobre 2025 : Courrier du CNRS
- Début novembre 2025 : Courrier Présidence / Motion CR après CA du 3/11/25
- Motion(s) CNU 23 ou discutées à la Conférences des Présidents du Comité National (CPCN)
- Pétition des collègues de CITERES <https://www.onparticipe.fr/p/3PPAAwCP>
- Rencontre DR/DSR le 19 Novembre 2025

Samuel Leturcq, directeur de l'UMR CNRS CITERES, commence par revenir sur le courrier du CNRS en date du 24 octobre 2025. Ce dernier notifie officiellement et fermement sa décision. Il explique qu'une quarantaine d'UMR sur le territoire national sont concernées et que, pour CITERES, la désuimérisation est partielle avec le maintien du CNRS comme tutelle secondaire à compter du 01/01/2026 pour laisser le temps de construire un projet d'EMR centrée sur l'équipe du LAT.

Il s'agit ni plus ni moins selon son analyse d'une accélération de la réforme des 'Key Labs'. Il est impossible d'avoir un nombre précis ou une liste des UMR concernées. Il y a une opacité volontaire du CNRS sur ce sujet. Il n'existe pas de panorama sur les UMR touchées à ce stade. Le VP Recherche précise qu'il a interrogé les VP Recherche et qu'il a eu très peu de retours. Toutefois, les quelques informations obtenues conduisent à penser que le territoire n'est pas touché de manière uniforme. D'autre part, certaines UMR dites d'excellence avec IDEX ou ISITE sont touchées, ce qui interroge sur la politique scientifique menée par le CNRS. Il semble que se dégage un métropolisation des forces du CNRS.

Samuel Leturcq poursuit en indiquant que ce ne sont pas moins de 16 personnels CNRS dont 5 chercheurs et 11 personnels d'appui à la recherche au sein de CITERES qui sont touchés par cette situation. Jusqu'ici les désuimérisations touchaient des UMR où il n'y avait plus beaucoup de personnels CNRS, ce qui n'est pas le cas de CITERES, qui plus est, a toujours été bien évaluée. Enfin, cette décision est prise hors vague d'évaluation, ce qui est, à sa connaissance, inédit.

Tous ces faits ajoutent de l'incompréhension et un sentiment d'abandon.

Le courrier fait référence à CITERES mais également au LLL qui perd la tutelle CNRS et deviendra une unité de recherche à compter du 01/01/2026.

Des membres de la CR soulignent qu'en dehors du compte-rendu du CA, le président n'a pas beaucoup manifesté son désaccord. Ils s'interrogent sur les actions coordonnées avec l'UO et l'INSA et plus globalement en région CVL. On n'est pas très visible à l'échelle nationale. Où sont les leviers ? France Université ? Les membres fondateurs de la coordination territoriale ?

Le VP Recherche réaffirme que plusieurs interventions du président ont été conduites mais qu'elles ne sont pas forcément relayées et qu'elles n'ont pas forcément vocation à être publiques, cela ne signifie pas pour autant que 'rien n'est fait'. Il y a eu des actions faites par les 3 EPSCP de la Région. Il précise que l'INSA n'est pas considéré par le CNRS qui ne lui a pas adressé de courrier alors que les 3 EPSCP de la région avaient fait un courrier commun !

Des actions sont également menées au niveau du rectorat et de la Région.

Certains présidents d'université – notamment les plus « grosses » – n'ont pas trop envie de communiquer sur ce sujet au sein de France Universités.

Certains membres questionnent sur le mandat d'Antoine Petit qui se termine en février 2026. Est-ce que le futur président du CNRS aura une autre politique ? Ce n'est pas certain car il y a de fortes contraintes budgétaires. Le VP Recherche réaffirme que l'UT reste mobilisée et vigilante.

Le projet d'EMR pour le LAT pourrait faire tout exploser. Cela a été le cas pour le GICC en 2016. Il existe un risque sur le désengagement encore plus important du CNRS envers

le LAT. Il faut aussi tenir compte de cela dans les communications faites et / ou dans les échanges avec le CNRS

Le désengagement du CNRS en région CVL avec la désumérization du LLL et partiellement de CITERES fragilise les SHS et la MSH qui a pourtant obtenu un poste tout comme CITERES au 01/01/2026. Les signaux du CNRS sont contradictoires et ajoutent à l'incompréhension, rendant difficile les actions à mener.

Concernant les personnels CNRS, il est précisé qu'ils peuvent rester pendant toute la durée du contrat (2024/2028) au sein de CITERES. Au de-là, les chercheurs sont priés de chercher un autre labo et pour les ITA le CNRS proposera un poste au sein de la délégation (une des plus grande géographiquement).

Si l'EMR LAT aboutit, les personnels CNRS du LAT pourront rester.

Certains membres rappellent qu'une résistance est en train de se mettre en place au niveau national et au niveau local, et demandent aux membres de la commission si la pétition (déjà 1500 signataires) peut être diffusée à tous les personnels de l'UT. A l'unanimité, les membres présents souhaitent sa large diffusion. Le VP Recherche prend acte de cette demande et va voir comment la diffuser le plus largement possible dans le respect des règles usuelles de l'UT. A l'issue de la CR, le lien vers la pétition mise en place par les collègues de CITERES sera adressé par le VP Recherche aux UR via les DU.

4. Informations générales

4.1 – Programme Mentorat des Femmes

Dans plusieurs secteurs de l'établissement, des actions de mentorat des femmes se mettent en place. L'action à ce titre du PUI-LVI entre en résonance avec les actions à construire dans le cadre du label HRS4R, elles participent à la co-construction du futur dispositif de mentorat des chercheurs. Le VP Recherche informe la CR des 2 sessions organisées le mardi 2 décembre - 11h à 12h30 et le mardi 9 décembre - 14h à 15h30.

4.2 – Programme Visiting Researcher

Le VP Recherche informe la CR de l'action Neolaia avec le Studium autour d'un programme Visiting Researcher. Toutes les informations sont disponibles via le lien : <https://www.lestudium-ias.com/recruitment/neolaia-visiting-researchers-programme-2nd-call>

4.3 – Besoin d'inciter nos doctorants à participer à MT 180 s en région CVL

A noter dans les agendas, la finale régionale de MT180 sera organisée par le pôle SAPS de l'Université de Tours salle Thélème le 30 Avril 2026. Il est possible de retrouver toutes les infos sur le site MT180 de l'Université de Tours : <https://mt180.univ-tours.fr/>

5. Validation du compte-rendu de la CR du 14/10/25

Le VP recherche demande aux membres de la commission recherche s'ils ont des ajouts, des corrections et/ou des commentaires sur le compte rendu de la séance du 14 octobre 2025 qui leur a été adressé avec la convocation.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable sur le compte rendu de la CR du 14/10/2025**

Vote : 32 Pour - 0 voix Contre – 1 Abstention

6. Proposition Budget Recherche 2026 et répartition du budget récurrent aux UR – annexe 6 et 7 – pour avis

Contexte et principes généraux sur la construction du budget 2026 de la CR

Dans le contexte actuel, il est important de rappeler que nous ne disposons pas encore d'un budget global pour l'Université, du fait de l'instabilité politique nationale et de l'absence de vote du budget de l'État à ce jour. Malgré cette incertitude, il faut avancer sur le cadrage du budget 2026 de la CR. Le VP recherche commence par rappeler les principes généraux retenus pour cette préparation :

- En accord avec le VP en charge des moyens, l'hypothèse d'économie similaire à celle de l'an dernier a été suivie. Comme en 2025, l'objectif est de dégager 220 à 250 k€ d'économie sur le BI 2026.
- Le budget global 2026 devrait néanmoins être en hausse structurelle de 231k€, afin de consolider certains dispositifs liés à:
 - l'augmentation des bourses liée à la LPR qui devrait être compensée sur la SCSP (124k€),
 - un effort important sur le budget préciput pour maintenir nos actions (107k€).

Les montants des crédits CR attribués en 2025 sont reconduits en 2026. Ainsi, la préservation des moyens de la CR permet :

- de maintenir les budgets récurrents des unités (1,69M€), grâce au renforcement du préciput,
- de poursuivre l'ensemble des appels (AAP) de la CR (290k€):
 - Colloques, Petits Équipements, ART, « Invités CR »
- d'assurer le soutien aux structures fédératives et aux plateaux mutualisés,
- de continuer l'appui au Collège doctoral, avec un ajustement en fonction du nombre de doctorants,
- de maintenir les 27 supports de bourse doctorale « établissement » (3,148M€ sur les 3 cohortes 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année).

=>>> Ces choix visent à concilier la stabilité des actions structurantes et le soutien apporté aux unités, aux entités recherche et aux doctorants.

Point particulier sur le dispositif d'attribution du soutien aux néo-MCU et néo-MCU-PH

Avant d'aller plus loin, le VP Recherche souhaite aborder ce point structurant qui repose sur une ancienne délibération du CA (délibération 2022-45) qui prévoit :

- Répartition de l'enveloppe 80% unités / 20% établissement
- Eligibilité à ce dispositif des MCF en mutation

Une actualisation de ce dispositif apparaît indispensable pour plusieurs raisons :

- Depuis au moins 2 années, il n'y a plus la ressource de 10 k€ par personne. Le montant total versé via la SCSP permettait initialement une enveloppe par néo MCU ou MCU-PH de 10k€. En 2025, elle était de 5K€ et a été maintenue comme en 2024 à 7k€ en ajoutant un abondement par d'autres sources budgétaires.
- Pour 2026, le budget prévisionnel dédié aux néo-MCU est au mieux de 136 k€, pour 27 néo-MCU (soit une dotation moyenne de 5k€ environ, très inférieure aux 10 k€ historiques).
- La délibération 2022-45 prévoyait de plus une répartition 80 % pour les unités / 20 % pour l'établissement.
 - Dans les faits, en 2025, 100 % des montants ont été utilisés par les unités.

Il est donc proposé de modifier la délibération comme suit, afin de clarifier, stabiliser et adapter le dispositif aux moyens réellement disponibles :

- d'acter les 100 % pour les unités,
- de maintenir une dotation spécifique pour les néo-MCU et néo-MCU-PH,

- de décider ensemble quel montant sera distribué soit :
 - un montant ajusté au montant réel de la LPR

ou

- le maintien du plafond actuel de 7 000 €, avec un financement complémentaire du préciput. En l'espace de 3 ans, l'enveloppe via la LPR est passée de 10K€/néoMCF à 5K€ .
- de préciser que les MCU arrivant par mutation, car non éligibles à la dotation LPR, ne bénéficient pas d'une dotation spécifique dans ce cadre.

=>> Cette adaptation permettra de sécuriser le dispositif, d'éviter des attentes non réalistes et de garantir une répartition équitable, en cohérence avec les ressources disponibles.

=>> La LPR va jusqu'en 2027 et ce dispositif n'est pas « soclé » donc s'il n'y a pas de prolongation, il n'y aura plus de dotation pour les nouveaux MCF à partir de 2028.

=>> Dans l'hypothèse du maintien à 7000€/néo MCF, il sera nécessaire d'abonder l'enveloppe de la LPR de 53K€ grâce au préciput.

=>> En parallèle de ce dispositif, la région CVL octroie une enveloppe de 6000€ à chaque néo MCF pour l'accueil de stagiaires M2 (gratification et fonctionnement en lien avec ce stage).

Une fois ces éléments exposés, le VP Recherche procède à plusieurs votes de la CR :

→ Sur la distribution aux unités de 100% de l'enveloppe LPR dédiée à ce dispositif, **la CR donne un avis favorable à l'unanimité.**

→ Sur le maintien d'un montant de 7000€/néo MCF, **la CR donne un avis favorable.**

Vote : 23 Pour - 0 voix Contre – 5 Abstentions

→ Sur l'inéligibilité à ce dispositif conformément à la LPR, **des MCF arrivant par mutation, la CR donne un avis favorable à l'unanimité.**

Le budget dans son ensemble (Annexe 6)

Le VP Recherche détaille l'ensemble des lignes budgétaires et précise le cas échéant les calculs effectués. Il indique également que la nouvelle structure d'appui à la recherche METIS, qui vient d'être entérinée par la commission recherche bénéficiera d'une dotation de base (10K€), allouée cette année sur les fonds du préciput, au même titre que la MSH ou l'US61-ASB.

Après des échanges notamment sur les budgets alloués aux structures fédératives, la commission recherche passe au vote.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.**

Vote : 20 Pour - 0 voix Contre – 8 Abstentions

Budget des unités de recherche (Annexe 7)

Le VP Recherche précise tout d'abord que la répartition qui est présentée pour 2026 n'a pas changé par rapport à la répartition telle qu'elle a été votée en janvier 2025.

Comme les années précédentes, la répartition par laboratoire est obtenue à partir de deux clés de répartition. Ainsi, le calcul de la subvention est proportionnel, pour chaque labo, à une clé que l'on appelle « Effectif global » qui prend en compte l'effectif EC et C et un effectif doctoral qui prend en compte via une péréquation le nombre de doctorants et le nombre de soutenances (sur 3 ans). Il est également proportionnel à un coefficient disciplinaire.

Les calculs ont été effectués à partir de la mise à jour des effectifs des unités.

Ici, encore comme cela est fait chaque année, une modulation des budgets bruts obtenus est faite et permet d'éviter les variations trop brutales afin de ne pas pénaliser ou fragiliser une équipe.

Enfin, concernant l'action Bonus Qualité Europe et International (BQEI), qui a été présentée au budget global, elle sera réalisée en prélevant 10 % sur les dotations des labos qui seront ensuite redistribués en cours d'année (vers avril/début mai) aux unités en fonction des actions menées à l'international.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

7. Aide aux doctorants internationaux (ADI) – constitution de la commission ad hoc

Il s'agit d'attribuer une aide financière ponctuelle pour le séjour à Tours d'un doctorant international qui ne disposerait pas des moyens décents pour se loger et se nourrir. Elle s'adresse essentiellement aux doctorants internationaux en cotutelle.

Cette action est menée grâce au soutien de la Fondation Rabelais.

L'AAP a été lancé en novembre, les dossiers sont remontés par les directeurs de thèse et soumis à l'avis des ED. Une commission d'attribution se réunira le 13 janvier 2026, avant la CR, afin de préparer et soumettre une proposition au CA de la Fondation Rabelais.

Cette commission est composée

La Présidente de la Fondation Rabelais ou son représentant

Le VP en charge de la Recherche

Le VP en charge des ED

Les Directeurs des 5 écoles doctorales ou leurs représentants

4 membres de la commission recherche dont 2 représentants étudiants

La responsable du suivi administratif des aides allouées au sein du service RED

Il s'agit aujourd'hui de nommer les membres de la CR qui participeront à cette commission.

Stéphane Servais, Emilie Allard-Vannier et Caroline Bonnetier se portent volontaires.

En l'absence des autres représentants doctorants, un message leur sera adressé pour avoir un second représentant étudiant à cette commission, conformément à la procédure.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

8. Questions diverses

Aucune question diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance.